

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA  
SUISSE NORMANDE**

15, rue de Condé  
14220 THURY-HARCOURT

***Réunion de Bureau du 16 Septembre 2010***  
***Date de la Convocation : 07 Septembre 2010***

L'An Deux Mille Dix le 16 Septembre à 17 H 00, le Bureau légalement convoqué s'est réuni au Centre d'Hébergement Le Traspy à THURY-HARCOURT, sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Joseph PITEL, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Monsieur Jean SUARD, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Claudine COURVAL, Monsieur Michel LETRIBOT, Monsieur Jacques COLLIN, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Alain LIARD, Madame Janine KUC.

\*\*\*\*\*

Monsieur TENCE accepte d'être Secrétaire de Séance.

**1° POINT DES DOSSIERS EN COURS :**

**ZONE DE BEAUVOIR**

Le Cabinet BILLARD DURAND avec la SHEMA, sont entrain d'évaluer les besoins tant au point de vue de la plateforme, que de la maison des services.

Le Centre d'Economie Rurale basé actuellement à Thury Harcourt a envoyé une lettre d'intention de s'implanter dans la zone de service de Beauvoir.

Il a été demandé à la SHEMA et au Cabinet DURAND de chiffrer le coût de construction de ce bâtiment dans le cadre de leur contrat de maîtrise d'œuvre. Une proposition de crédit bail va être faite à cette société.

La Société ADGENE a prévu son déménagement dans la zone artisanale le premier Week End de Novembre, l'inauguration est fixée au 18 Novembre prochain. La remise des clés est prévue le 28 Septembre, cette Société est passée de 3 à 25 personnes en quelques années.

Avant le Conseil Communautaire prévu le 22 Septembre, il est décidé d'organiser une visite des locaux.

Après contact auprès de l'EPFN, la démolition du bâtiment débutera en janvier, il y a lieu de trouver une solution de reloger provisoirement la Société BIOCOMBUSTIBLE. dans des locaux "type ALGECO".

Une proposition a été faite par la Société LEGOUPIL de Vire d'une location de locaux d'une durée minimum de 12 mois pour un montant de 1394.00 Euros H.T. par mois.

Si nous voulons une implantation pour la mi-décembre, la décision doit être prise dès à présent.

Au sujet des ateliers communautaires, les deux bâtiments situés à l'entrée du site seront démontés en dernier lieu (fin Février début Mars). Il y a lieu d'étudier une solution provisoire.

Si tout se déroule comme prévu, c'est exceptionnel que le site MERITOR soit reconstruit aussi rapidement et que l'on évite une friche industrielle.

**Monsieur CHANDELIER** : nous allons communiquer et informer les riverains de ces projets.

**Monsieur SUARD** : est-ce que le projet nécessite une enquête publique ?

**Monsieur CHANDELIER** : tout se déroule bien, la Commune de Thury-Harcourt est en train de revoir son PLU.

**Monsieur LIARD** : est-ce que Biocombustible reste chez nous ?

**Monsieur CHANDELIER** : nous n'avons pas la certitude, mais nous faisons le maximum pour qu'ils restent.

## **ZONE DE LA PANSE**

Quelques précisions peuvent d'être dès à présent données :

### **Coût d'acquisition :**

Pour la partie constructible 4 euros le m<sup>2</sup>,

Partie non constructible .0.45 euros le m<sup>2</sup>

Résiliation de bail 0.50 le m<sup>2</sup>

Le compromis concernant l'achat des trois hectares a été signé le 6 Septembre dernier, il y aura lieu de délibérer à la fin Octobre pour autoriser le Président à signer l'acte.

## Urbanisation

La modification du POS est en cours afin de passer la zone de la panse de 2NA à NAE.

Après l'enquête publique réalisée, le Conseil Municipal devra délibérer et la Commune devra soumettre cette modification au Préfet. Le nouveau POS pourrait être applicable à la fin novembre.

Pour les projets ne nécessitant pas d'aménagements particuliers et ayant une desserte directe sur la voirie, il y aura la possibilité de faire une demande d'autorisation préalable, avec une possibilité d'obtention au bout d'un mois minimum.

Pour des projets nécessitant un aménagement notamment de voirie il y aura lieu de déposer un permis d'aménager (durée d'instruction 3 mois), ce permis d'aménager, pour un projet précis, pourrait être lié à un permis de construire pour une opération bien spécifique.

## Projets d'implantation

### Bicombustible

La proposition faite auprès de biocombustible sur l'aménagement de bureaux ne convient pas. Après diverses rencontres avec le directeur, il s'avère qu'ils ont déjà étudié une possibilité d'implantation sur un autre site, avec un projet plus vaste sur 15 000 m<sup>2</sup>, comprenant un local de stockage, une chaufferie bois, des bureaux, un lieu de vente aux particuliers et une plateforme de broyage.

Monsieur Ribot, le directeur a proposé que la Communauté fasse une proposition et vienne la présenter à leur Conseil d'Administration le 24 Septembre.

La SHEMA lors d'une rencontre hier mercredi a été mandatée pour présenter un avant projet sommaire sur le même projet d'aménagement, avec un financement par crédit bail.

**Monsieur CHANDELIER** : nous allons présenter un dossier D.D.R. pour ces aménagements, nous en avons déjà parlé au Sous-Préfet qui nous a rendu visite le 03 Septembre.

**Monsieur SUARD** : le loyer va-t-il couvrir la location des bureaux provisoires.

**Monsieur CHANDELIER** : nous allons avoir une part à notre charge.

Au niveau du terrain, il a été demandé au Cabinet GUIMARD d'établir un relevé TOPO afin de commencer à travailler sur un avant-projet sommaire.

Il est important que vis-à-vis d'Arvin Meritor ils n'aient pas l'impression d'avoir des bâtiments qui font écran. Il est précisé que la Société Meritor a été rachetée par une entreprise Américaine début Août.

## Clinique Vétérinaire

Dés à présent il y a lieu de faire une proposition aux vétérinaires pour un terrain viabilisé de 3 000 m<sup>2</sup> avec un local à l'usage de clinique de 400 m<sup>2</sup>.

Cette opération serait portée par la collectivité dans le cadre d'un crédit bail.

Courant Octobre des propositions devront être faites afin que le permis puisse être déposé au mois de décembre.

**Monsieur CHANDELIER** : il faudra voir avec les vétérinaires pour maintenir la petite maison à l'entrée de la parcelle, afin de peut-être proposer ce bâtiment aux agriculteurs pour vendre des produits du terroir.

De plus, les 1 000 m<sup>2</sup> de terrain aux abords de cette propriété pourraient permettre d'aménager un parking pour développer le covoiturage.

**Monsieur TENCE** : attention, les vétérinaires voudraient choisir leur architecte, cela va être difficile de ne pas faire un Appel d'Offres.

**Monsieur BIZET** : il y aura lieu d'implanter une pompe de relevage pour l'installation de l'assainissement collectif.

**Monsieur CHANDELIER** : il restera à voir pour le terrain de la Caserne des Pompiers.

**Monsieur VALENTIN** : les trois projets réalisés, il ne restera pas beaucoup de terrain.

**Monsieur BIZET** : 3 000 à 4 000 m<sup>2</sup> face à Meritor.

**Monsieur PITEL** : pour l'achat du terrain de la Panse estimé à 150 000 € nous pourrions le financer en partie par :

- 60 000 € de la vente du bâtiment de Saint Rémy sur Orne ;
- 50 000 € de revente aux vétérinaires.

Pour le reste du financement et la prise en charge des travaux il faudra voir avec Esson, car il est logique qu'Esson participe.

Monsieur PITEL se propose de rencontrer le Conseil Municipal d'Esson.

**Monsieur VANRYCKEGHEM** : nous ne pouvons pas nous reprocher de n'avoir pas fait de proposition à Biocombustible.

**Monsieur LIARD** : cette formule d'accès par les voiries ne nous oblige pas à faire des réseaux intérieurs.

**Monsieur CHANDELIER** : l'aménagement se fera à la demande, peut-être nous pourrions voir avec Esson pour qu'ils financent l'élargissement de la Route de la Neuville.

**Monsieur SUARD** : Esson aura des retombées de Taxes Foncières, il est normal que cette Commune participe.

## **TOURISME ET ENVIRONNEMENT, EQUIPEMENTS DE LOISIRS**

### **Week end de la Randonnée**

Il est fait le point du WE de la randonnée qui s'est déroulé 11 et 12 Septembre sur le site de Saint Omer.

Monsieur le Président rappelle aux Délégués que le Week End de la Randonnée est la fête de la Communauté qui donne mission à l'O.T.S.N. d'organiser cette manifestation.

Il faut féliciter le Président et le personnel de l'Office, ainsi que le Président de la Commission Tourisme pour leur participation, il y a eu cette année un peu moins de bénévoles, il est indispensable que les Elus fassent passer le message dans leur Commune afin d'impliquer plus de personnes.

**Madame COURVAL** : attention les personnes qui s'inscrivent ne sont pas retenues, cela décourage les volontaires. Il est dommage qu'il y ait des animations d'organisées dans d'autres Communes le même week-end que le week end de la randonnée.

**Monsieur CHANDELIER** : il faudrait un Elu responsable par fonction.

**Monsieur SUARD** : dans la presse ce n'est pas la fête de la Communauté mais de l'O.T.S.N.

### **Concours Fleurissement**

Le Concours de Fleurissement nouvelle formule a été organisé pour la seconde année.

Le jury est passé fin Juillet et il est proposé de remettre les prix pour ce concours de Fleurissement 2010 en même temps que le Conseil Communautaire prévu le 28 Octobre.

Un arbre d'ornement sera remis aux 34 Communes.

### **Topo Guide Randonnée Equestre**

Un Topo Guide de Randonnée équestre est actuellement en cours d'élaboration à l'échelle du Pays Sud Calvados, concernant les territoires de la Communauté de Communes de Condé Intercom, du Pays de Falaise et de la Suisse Normande.

Cet ouvrage comportera 14 circuits de 25 à 54 kms.

Il est demandé aux Communes concernées de délibérer pour autoriser la libre circulation des cavaliers sur les chemins et d'autoriser le balisage de ces itinéraires.

### Gestion des toilettes sèches, St Omer

Dans le cadre du plan d'aménagement et de gestion du site de la route des crêtes à St Omer, le Conseil Général va poser des toilettes sèches dans le courant de l'hiver. Il demande à la CCSN d'en assurer l'entretien et l'ouverture d'avril à septembre : les week end en avril, mai et septembre et tous les jours de juin à aout. Il y a lieu de prévoir un agent sur cette mission.

Le projet de convention de gestion de cet équipement, proposé par le Conseil Général, est soumis aux membres du bureau.

**Monsieur CHANDELIER** : propose de rencontrer le Conseil Général afin de revoir l'emplacement de ces toilettes.

Après en avoir délibéré, le bureau autorise le Président à signer cette convention.

### Travaux Piscine : 2<sup>ème</sup> tranche

Dans le cadre de la réhabilitation des bassins du centre aquatique qui fait l'objet d'une première tranche de travaux, la communauté de communes envisage de compléter les travaux par l'aménagement et l'acquisition de matériel ludique et pédagogique pour un montant de 1 200 000 € HT.

Les dépenses liées à cette 2<sup>ème</sup> tranche de travaux seront totalement autofinancées, déduction faite des aides parlementaires.

Après en avoir délibéré, le bureau autorise le Président à solliciter des aides au titre de la réserve parlementaire.

## COMMISSION DECHETS MENAGERS

### Accès aux déchetteries

Monsieur CHANDELIER se félicite du bon fonctionnement des déchetteries et précise que la convention passée avec le SMICTOM de la Bruyère a permis l'accès gratuit aux Communes de ce SMICTOM.

Pour Cesny Bois Halbout 101 cartes ont été délivrées.

## MAISON DES SERVICES DE LA SUISSE NORMANDE

**Monsieur CHANDELIER** : fait le point du dossier et précise que le Département a défini ses besoins.

**Monsieur PITEL** : il faudrait voir si la prise en charge par le Département en capital ou par une participation en loyer.

*Monsieur COLLIN* : qui est habilité à faire ce choix entre un loyer et une participation en capital ?

*Monsieur CHANDELIER* : lorsque l'on aura l'estimation, il faudra négocier avec le Département.

*Monsieur PITEL* : il ne faut pas dépasser notre participation à hauteur de 1 million d'Euros.

*Monsieur CHANDELIER* : la totalité du Contrat de Territoire sera le projet de M.S.P.

*Monsieur VANRYCKEGHEM* : il faut que l'on trouve une solution pour les ateliers Communautaires.

*Monsieur BIZET* : j'aurai peut-être une réponse avant la fin du mois pour les locaux Vallier.

### **VENTE DU MOBILIER DU SITE INDUSTRIEL, Rue de Beauvoir**

Un courrier a été transmis aux Maires, pour proposer aux Communes l'achat d'une partie du mobilier du site Meritor.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.*

Le Président de la  
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER